



Kenya, Nairobi, © Alessandro Grassani

ENVIRONNEMENT, CHANGEMENT CLIMATIQUE ET MIGRATION : APPROCHE ET ACTIVITÉS DE L'OIM

L'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Les facteurs environnementaux sont depuis toujours un moteur de la migration.

En effet, face à des catastrophes naturelles ou à un milieu rude ou qui se dégrade, les populations fuient en quête de nouvelles possibilités ailleurs. On s'attend à ce que l'évolution du climat aggrave les catastrophes soudaines et à évolution lente ainsi que la dégradation progressive de l'environnement. Cependant, la migration est aussi de plus en plus considérée comme une **stratégie d'adaptation** permettant de faire face aux facteurs environnementaux.

L'OIM applique une **stratégie globale de gestion des migrations** aux articulations entre la migration, le changement climatique et l'environnement. Le développement durable fait partie intégrante de cette stratégie, sous la forme de mesures de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation au changement climatique. Par ses activités, l'OIM contribue à **réduire la vulnérabilité des populations exposées à des risques environnementaux**, porte assistance aux populations déplacées sous l'effet de catastrophes et de changements climatiques et environnementaux, et renforce les capacités des pouvoirs publics et d'autres acteurs pour qu'ils puissent relever les défis de la migration environnementale. Depuis 2000, plus de 750 projets ont été financés au titre des réponses de l'OIM à la migration environnementale.



Organisation internationale pour les migrations (OIM)

17 route des Morillons, C.P. 17, 1211 Genève 19, Suisse

Tel. : + 41 22 717 91 11 • Télécopie : + 41 22 798 61 50

Courriel : hq@iom.int • Site web : www.iom.int

Comment les facteurs environnementaux et les changements climatiques se répercuteront ils sur les mouvements de personnes ?

Du point de vue de l'OIM, la plupart des scénarios migratoires font intervenir divers paramètres, et il est parfois difficile de séparer les facteurs environnementaux et climatiques des aspects politiques, sociaux, économiques et autres. Cependant, les facteurs environnementaux et climatiques jouent un rôle important et de plus en plus déterminant dans la mobilité humaine :

- La fréquence accrue et l'intensification des catastrophes naturelles soudaines et à évolution lente dues aux conditions météorologiques augmentent le risque de crises humanitaires et de mouvements de population connexes.
- Les conséquences néfastes de l'intensification du réchauffement, de la variabilité du climat et d'autres effets du changement climatique sur les moyens de subsistance, la santé publique, la sécurité alimentaire et les disponibilités en eau risquent d'aggraver des vulnérabilités déjà existantes et de contribuer à la migration.
- L'élévation du niveau de la mer risque de rendre les zones côtières et les îles basses inhabitables.
- La concurrence pour s'approprier des ressources naturelles qui se raréfient risque de susciter des tensions et de déclencher des conflits et, en conséquence, des migrations forcées.
- La migration peut être une **stratégie de survie**, surtout en cas de catastrophe naturelle. Elle peut aussi être considérée comme une **stratégie d'adaptation**, dans la mesure où elle fait – et a toujours fait – partie intégrante des interactions entre les êtres humains et leur environnement. Elle contribue à la gestion des risques, à la diversification des moyens de subsistance et à l'adaptation aux changements environnementaux qui se répercutent sur les modes de vie. Par exemple, la migration temporaire et les rapatriements de fonds peuvent générer d'autres sources de revenus, et réduire la dépendance à l'égard de l'environnement pour se procurer des moyens de subsistance.
- Enfin, la migration environnementale peut comporter des mouvements tant forcés que volontaires. Dans la plupart des cas, toutefois, il est difficile de la ranger dans l'une ou l'autre de ces catégories.

Définition opérationnelle des migrants environnementaux de l'OIM

« On appelle migrants environnementaux les personnes ou groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons liées à un changement environnemental soudain ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur foyer habituel ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur de leur pays ou en sortent. »

– 94ème session du Conseil de l'OIM (2007)

(Cette définition tente de saisir la complexité de la question, sans avoir de conséquences normatives.)

Les plus vulnérables aux conséquences du changement climatique

- Les secteurs marginalisés de la société ;
- Les groupes qui dépendent de l'agriculture et ;
- Les populations des pays les moins avancés, des îles basses et des zones côtières ;
- Cependant, faute de ressources, les groupes les plus pauvres et les plus gravement touchés ne sont souvent pas en mesure d'échapper au danger.

Selon les données disponibles, il est probable que la migration environnementale se produise essentiellement à l'échelle interne et, dans une moindre mesure, entre pays voisins, le nombre de personnes migrant au loin étant plus limité encore. Les mouvements peuvent être temporaires ou permanents, selon le type de facteur environnemental qui les a provoqués.

Stratégie de gestion des migrations appliquée à la multiproblématique de la migration, du changement climatique et de l'environnement

Les **objectifs essentiels** de l'OIM en matière de gestion de la migration environnementale sont les suivants :

- Prévenir autant que possible les migrations forcées dues à des facteurs environnementaux ;
- Offrir aide et protection aux populations touchées dans les cas de migration forcée, et

trouver des solutions remédiant durablement à leur situation ;

- Contribuer à faire en sorte que la migration soit une stratégie d'adaptation au changement climatique et renforcer la résilience des communautés touchées.

L'action de l'OIM se situe sur le plan des opérations, des politiques et de la recherche.

Les considérations relatives aux sexes, aux droits de l'homme et à la santé se retrouvent dans toutes ses activités programmatiques.

Opérations : L'OIM offre aide et protection aux populations victimes de catastrophes et d'autres risques environnementaux, et apporte un soutien aux communautés par des mesures de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation au changement climatique, et de migration et développement. Ce rôle est renforcé par sa participation au mécanisme d'intervention humanitaire de la communauté internationale.

Politiques : L'OIM promeut le dialogue sur les politiques à mener et le renforcement des capacités, pour garantir la formulation de stratégies cohérentes à l'échelle nationale, régionale et internationale en réponse à la migration environnementale, par exemple dans le cadre de son Dialogue international sur la migration, du Forum mondial sur la migration et le développement, des négociations sur les changements climatiques au sein des Nations Unies, et de l'organisation d'activités de renforcement des capacités, telles que des formations régionales et nationales.

Recherche : Depuis le début des années 1990, l'OIM est à l'avant garde de la recherche pour faire mieux comprendre la migration environnementale, développer les capacités de recherche, renforcer les échanges entre chercheurs et milieux politiques et promouvoir la collecte de données fiables.

OIM et communauté internationale : mesures à prendre

En tant qu'organisation chef de file dans le domaine de la migration à l'échelle mondiale, l'OIM se tient au courant des questions qui, dans un avenir proche ou lointain, auront de graves conséquences pour des millions de migrants, leur pays et leurs communautés. Conjointement avec ses partenaires, elle continuera à se préoccuper de la migration environnementale et à aider les Etats à y faire face, en accordant **la priorité aux domaines d'action suivants** :

- **Renforcer les capacités** de toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales, pour qu'elles puissent anticiper les changements environnementaux et leurs conséquences pour la mobilité humaine, et y faire face.
- **Stimuler l'action humanitaire** afin de garantir aide et protection aux migrants environnementaux.
- **Reconnaître et concrétiser le potentiel de la stratégie**, surtout par sa contribution au développement durable.
- **Veiller à la cohérence des politiques** à l'échelle nationale, régionale et internationale, en intégrant les questions relatives aux changements environnementaux et climatiques dans les politiques et les pratiques de gestion des migrations, et en incorporant des aspects de la mobilité humaine dans les politiques concernant les changements climatiques et environnementaux.
- **Resserrer les articulations avec d'autres domaines d'action**, notamment la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique et le développement



Paysans du Delta du Gange. © Alessandro Grassani

durable, afin de réduire la vulnérabilité des populations à long terme.

- **Prévoir des réimplantations en bon ordre**, si nécessaire, en respectant le contexte local.
- Etudier le **potentiel qu'offre la migration en tant que stratégie d'adaptation**.

Migration, environnement et changement climatique : faits saillants les plus récents de l'OIM

Publications : L'OIM a **publié plus de 30 titres consacrés à la migration, à l'environnement et au changement climatique**. Parmi ses publications récentes figurent *The State of Environmental Migration*, un ouvrage publié chaque année en partenariat avec l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) et Sciences Po, *Compendium on Disaster Risk Reduction and Resilience*, un recueil publié par l'OIM en 2013, et *People on the Move in a Changing Climate*, un ouvrage rédigé en collaboration avec l'Université de Neuchâtel (Suisse), Springer (2013).

Recherche et collecte de données : L'OIM et un groupe de partenaires **mettent en œuvre le projet MECLEP (Migration, environnement et changement climatique : données à l'usage des politiques)**, financé par la CE, qui prévoit des activités de recherche, de formulation des politiques et de formation dans six pays, ainsi qu'un exercice de cartographie et la création d'une plateforme de connaissances (2014-2016).

Projets : L'OIM et le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification mettent en œuvre **un projet intitulé « Afrique de l'Ouest : Promouvoir une gestion durable des terres dans les régions exposées à l'émigration par des mécanismes de financement novateurs »**, financé par le Gouvernement italien (2014-2016), qui porte sur les liens complexes entre la migration, la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

Activités de renforcement des capacités : L'OIM élabore du matériel de renforcement des capacités sur la migration, l'environnement et le changement climatique, et **a organisé des ateliers régionaux et nationaux de renforcement des capacités** réunissant des responsables politiques et des praticiens de tous horizons en République de Corée, en République-Unie de Tanzanie et en Colombie.

Politique : L'OIM s'emploie à renforcer la collaboration avec des acteurs clés s'occupant de la mobilité humaine et du changement climatique, à la faveur d'initiatives communes menées dans le cadre du Forum sur la vulnérabilité climatique, du Groupe mondial sur la migration (GMG), du Comité permanent interorganisations (IASC), du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), de l'Initiative Nansen, de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Forum Asie-Pacifique sur l'adaptation au changement climatique.

Activités de communication : L'OIM publie un **bulletin semestriel** sur la migration, l'environnement et le changement climatique, dans lequel s'expriment toutes sortes d'acteurs : responsables politiques, chercheurs, migrants ou artistes. Par ailleurs, l'OIM et la Banque asiatique de développement ont lancé le réseau Asie-Pacifique sur les migrations et l'environnement, une **plateforme de partage d'informations en ligne** sur les questions de changement climatique, d'environnement et de migration dans la région Asie-Pacifique, à la suite d'un atelier de renforcement des capacités organisé en 2013 à Séoul (République de Corée) (<http://www.apmen.iom.int/en/>). Cet outil en ligne sera étendu à l'échelle mondiale dans le cadre d'activités de projet de l'OIM actuellement menées dans ce domaine.

Contact Information

Pour plus d'informations, voir le site : www.iom.int/envmig ou prendre contact avec :

Dina Ionesco – Chargée des politiques
Migration, environnement et changement climatique (MECC)
Coopération internationale et partenariats (ICP)
Tel.: +41 22 717 94 81
Courriel : dionesco@iom.int

Mariam Traore Chazalnoël – Expert associé
Migration, environnement et changement climatique (MECC)
Unité de recherche sur la migration, ICP
Tel.: +41 22 717 93 07
Courriel : mchazalnoel@iom.int